

Procès-verbal de la séance du 18 mars 2021

L'an **deux mille vingt-et-un, le 18 mars**, à 19h00, le Conseil Municipal de Comps s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FABRE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Myriam CORDEIL, Marie-Christine HOUVILLE,

Messieurs Marc ALEXANDRE, Roger GRAS, Samy RASPAIL, Yannick TERROT

Était absent excusé : Florian MAZOYER, Corinne GUILLAUME-LAFOND, Marianne CHARMIER, Juliette DEVRED

Secrétaire de séance : Roger GRAS

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021.

Après la révision du dernier paragraphe, le procès-verbal du 21 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Ordre du jour détaillé, désignation du secrétaire de la séance.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020
2. Ordre du jour détaillé de la séance, **désignation du secrétaire de séance**
3. Compte administratif, Compte de gestion 2020, approbation et affectation du résultat de fonctionnement, délibération 2021 N°3
4. Vote des taux communaux, délibération 2021 N°4.
5. Budget primitif 2021, délibération 2021 N°5
6. Signalisation d'informations locale, délibération 2021 N°6
7. Le point sur le projet des travaux sur les bâtiments communaux
8. Programme National Ponts

Roger GRAS accepte d'être le secrétaire de la séance

3. Compte administratif, Compte de gestion 2020, approbation et affectation du résultat de fonctionnement, délibération 2021 N°3.

Au 31 décembre 2020, le Compte Administratif présentait les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	111 786,15 €
Recettes	142 997,18 €
Résultat de l'année	31 211,03 €
Excédent reporté	155 272,54 €
Résultat de clôture	186 483,57 €

Investissement

Dépenses	65 708,74 €
Recettes	89 780,91 €
Résultat de l'année	24 072,17 €
Déficit reporté -	43 014,31 €
Résultat de clôture	- 18 942,14 €

Reste à réaliser

Dépenses	977,00 €
Recettes	9 002,00 €
Résultat des restes à réaliser	8 025,00 €

Dotation à prévoir : 10 917,14 €

Après avoir constaté que le compte de Gestion du Receveur Municipal présentait les mêmes résultats, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire, et à l'unanimité

ACCEPTE les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'année 2020

DECIDE d'affecter **la somme de 10 917,14 € au compte 1068**, de reporter l'excédent de fonctionnement au budget primitif 2021, pour un **montant de 175 566,43 €**

4. Vote des taux communaux, délibération 2021 N°4.

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de **11,64 %** + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de **15.51%** ; soit **27,15 %**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux communaux pour l'année 2021, les taux votés pour 2021 pour la commune de Comps sont donc les suivants :

TFPB: 27,15 %
TFPNB: 32,00 %

5. Budget primitif 2021, délibération 2021 N°5

Sur une proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le budget primitif 2021 comme suit :

Fonctionnement : dépenses et recettes 316 673,00 €
Investissement : dépenses et recettes 349 220,00 €

6. Signalisation d'informations locale, délibération 2021 N°6

Monsieur le maire explique que dans l'agglomération, la Signalisation d'Information Locale est du domaine de compétence de la commune. En revanche, hors agglomération, la compétence est du domaine de la communauté des communes de Dieulefit Bourdeaux. Cette dernière met en œuvre un programme d'installation de panneaux. Hors agglomération, elle prendra à sa charge l'installation des massifs et des poteaux et fera payer aux demandeurs le coût de leurs lames indicatrices. Dans l'agglomération, elle accepte d'intervenir à notre demande mais nous fera payer la totalité de son intervention.

Monsieur le maire propose d'appliquer la même règle et de refacturer aux demandeurs le coût de leurs lames indicatrices, l'installation des massifs et des poteaux restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'appliquer la même règle,

DEMANDE au Maire de refacturer aux demandeurs de la commune le coût de leurs lames indicatrices,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

<u>Signalisation</u>	Implantation			
-----------------------------	---------------------	--	--	--

d'Information Locale :					
		Logo	Prévus	Retenus	Ajoutés
1	Week-end en Provence	Chambres d'hôte classés	10	2	
	Georges Sluizer	Camping à la ferme			
2	La Fontaine des Lys	Hotel (A partir de sans étoile)	7	6	
	Malika Daho	Restaurant (inscrits au RC)			
3	Le Ferme du Collet	Picodon			
	Thomas Briselbout	Produits du terroir dérogoaire	10	0	
4	La grange aux oiseaux	Gîte			
	Michel Dufour	bord de route D 547	3	0	
5	Le château	Chambres d'hôte	3	0	
	Marie Louise Molonier	Panneaux Département en place			
6	Ruches du monde à la découverte de l'abeille	éco musée	6	4	1 en agglomération
	Luc Rossetti				
7	Acropole aventure	équipement des sports loisirs	5	2	2 en agglomération
	Philippe Mauchretien				
8	La source du Jabron	Camping	5	2	2 en agglomération
	Jean-Paul Goy				
9	Atelier de la Patte	Céramique			
	Claude Wolf	Produit du terroir dérogoaire	5	0	
		bord de route D 538			
10	Atelier Tilda	Vendu	5	0	
11	au bout du chemin	Gite (François et Patricia Berrard	7	3	
	François Berrard	26220 Bourdeaux			
12	cimetière		0	2	2 hors agglomération
					poteaux présents
	Total		66	21	

Un premier projet a été prévu par le bureau d'étude engagé par la CCDB. Il comportait 66 panneaux, ce qui était bien trop élevé. Monsieur le maire a revu à la baisse le projet initial. Le fait que le prix des lames soit à la charge du demandeur a réduit les demandes ! Les panneaux qui existent déjà sur les routes départementales à l'initiative du département ont été conservés (Camping, château...). Il existe des dérogations pour les produits du terroir, picodons et céramiques. Dans ce cas les producteurs peuvent garder leurs panneaux personnels. Rappelons que dans tous les autres cas les panneaux existants devront être enlevés (relèvera de la compétence du maire ou du préfet, actuellement en discussion). Les panneaux indicateurs de l'église ne sont pas concernés, quoi qu'il en soit ils existent déjà. Enfin, on s'est limité au

maximum aux 3 croisements les plus proches de la destination.

On a rajouté hors agglomération deux panneaux indicateur du cimetière, les familles pouvant venir de loin. Enfin, à la demande du Camping de la source du Jabron, d'acrobranche et du musée de la ruche, on a rajouté des panneaux dans l'agglomération (Cf délibération N°6 ci-dessus).

Ainsi on est arrivé à un total de 21 panneaux sur la commune, autrement dit une réduction des deux tiers.

7. Le point sur le projet des travaux sur les bâtiments communaux

Tout d'abord, la Commission des travaux s'est réunie le 27 février 2021

- Travaux à réaliser au secrétariat et à la salle du Conseil municipal :

Réfection des toits

On prévoit sur la toiture de conserver les tuiles rondes en les remplaçant par un modèle actuel comme par exemple la tuile ronde mécanique Oméga 10 Sainte Foy fabriquées à 69163 Quincieux. Sous les tuiles, on mettra un isolant étanche et éventuellement thermique (isolant multicouches). A l'arrière des toits, côté nord, Cf Photo 2, on modifiera la forme des toits. Ils seront remplacés par un seul toit, qui aura une pente unique de façon à englober les deux bâtiments.



1. Réfection des toits : partie avant, au sud



2. Réfection des toits : partie arrière, au nord

On remplacera les menuiseries double vitrage obsolètes (33 ans) par d'autres en PVC, bois, ou aluminium bois.

L'isolation thermique intérieure latérale est à refaire ainsi celle au-dessus du plafond.

Chauffage existant à revoir en fonction des modifications.

Plafonds à refaire.

Réfection de l'éclairage et intégration d'un vidéoprojecteur, d'un écran permanent. Prévoir l'occultation des fenêtres. Prévoir le remplacement du câble alimentation électrique de 2,5 mm 2 trop faible venant du compteur d'entrée situé dans l'ancienne mairie.

Renouveler les sièges.

Réfection des peintures et de la décoration intérieure avec une attention particulière.

Repenser la place et le devenir des anciennes armoires contenant nos archives classées et celles de l'association « Comps historique ».

Ravalement façades extérieures.

Inclure une réflexion sur l'accessibilité au secrétariat, prévoir un élargissement des portes d'accès au WC et secrétariat, au minimum une rampe d'accès sur escalier ou en pente douce...

Comment faire ? Deux possibilités ont été envisagées, soit directement par une entreprise, soit se faire accompagner par un architecte compétant.

- Autres travaux à prévoir,

- A) La création d'une nouvelle salle de réunion dans l'ancienne mairie, ce qui suppose le déménagement de Comps Animation, deux solutions ont été envisagées :

1ere Solution : déplacement en bloc dans le nouveau bâtiment de rangement

2eme Solution : déplacement en partie dans la salle de classe et dans le bâtiment de rangement.

Dans les deux cas, une nouvelle communication est à établir salle de rangement ou salle des fêtes. Roger a été missionné pour en parler à Comps animation. On reprendra la discussion ultérieurement.

- B) Extension du cimetière : Avec la commission, nous nous sommes rendus sur place et avons examiné les différentes possibilités d'extension du cimetière. Un second cimetière de l'autre côté du parking ou le déplacement du parking et l'agrandissement du cimetière et le déplacement du chemin de l'église au sud de l'église devant l'entrée.

Quoi qu'il en soit, il faudra voir les limites que nous imposent les bâtiments de France et le service de l'urbanisme de Nyons ! Il faudrait mettre à profit le fait que le propriétaire actuel du terrain n'est pas opposé au projet.

Ensuite le 02 mars à l'occasion de la réunion du Budget et avec les personnes présentes, après avoir hésité, on décide de contacter un architecte avec comme objectif d'avoir une première estimation pour le 15 avril, date de la réunion cantonale du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire contacte Monsieur Vettorello architecte à 26240 Bourdeaux, ce dernier refuse car le délai est trop court. De son côté, Yannick TERROT contacte Arc'Eco architecte à 26110 Nyons et obtient une proposition de plan d'action non chiffrée en un temps record. Par ailleurs, Monsieur le Maire contacte Laurence Rocher (Conseil Général) et obtient des renseignements complémentaires sur les subventions envisageables. Les projets « solidarités » inférieurs à 80 000 € HT seront clos le 15 avril. Les projets supérieurs à 80 000 € HT devront être prêts pour le 15 septembre.

Le 09 mars, à l'occasion de la deuxième réunion du Budget, avec les personnes présentes il est décidé les points suivants:

- On se limite à salle du Conseil secrétariat
- On confirme la solution avec un architecte avec au minimum l'Avant-Projet Sommaire.
- Au regard des données complémentaires sur les subventions, on maintient l'objectif du 15 avril mais on n'exclut pas un report en septembre possible, à condition de dépasser 80 000 Euros HT.

Après examen de la proposition Arc'Eco, il est décidé de recontacter Monsieur Vettorello, connu et plus proche. De son côté Florian MAZOYER cherchera un autre architecte pour avoir une comparaison.

Le 11 mars, on se retrouve tous les trois pour faire le point.

La veille, Monsieur Yannick TERROT a fait le point sur place avec Monsieur Vettorello, celui-ci estime les travaux supérieurs à 80 000 Euros et s'engage à fournir une proposition pour le 15 avril.

De son côté, Florian MAZOYER nous propose un architecte, Mme Alexia Aemand qu'il connaît sur Valréas pour un avant-projet sommaire, coût 1800-2000 € HT, on le met en attente. Par ailleurs, l'Atelier Foncier nous propose de faire les plans extérieurs et intérieurs avec un nouveau système performant que ce dernier vient d'acquérir, pour le jeudi 18 mars. On décide de donner suite à cette proposition sur la base d'un devis. Il s'élève à 1250 € HT.

Le lundi 17 mars à 14h30, à la demande de Monsieur le maire, Monsieur Vettorello vient sur place pour nous détailler sa proposition. L'Atelier Foncier est également présent, on examine les plans en notre possession et on discute sur les plans réalisés par l'Atelier Foncier dont on aurait besoin pour le projet.

Le Conseil Municipal après discussion et examen des propositions de l'architecte de Bourdeaux 2354,40 € à 1569, 60 € HT pour l'avant-projet sommaire seul ou avec la totalité du projet jusqu'à la réception et du devis de l'Atelier Foncier décide de poursuivre les travaux engagés ci-dessus de façon à être prêt en septembre pour la demande de subvention. Notons que les discussions se sont déroulées en l'absence de Monsieur Florian Mazoyer conseiller municipal.

8. Programme National Ponts

Une aide de l'état de 40 millions d'euros d'appui à l'ingénierie des collectivités en mobilisant le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) au travers du programme national Ponts qui comprend 2 volets : un programme de recensement et d'évaluation des ouvrages pour les petites communes, et un appel à projets, Ponts Connectés.

Ce programme est piloté par le Cerema. C'est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Cette action s'inscrit en réponse au rapport d'information sur la situation des ponts en France rendu en juin 2019 par la commission d'enquête du Sénat. Les conclusions du rapport alertent sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien, et mettent l'accent sur la méconnaissance des ponts des communes et de leurs groupements. Ainsi, un programme de recensement et d'évaluation des ouvrages sera proposé à près de 28 000 communes dès janvier 2021.

Les dernières innovations pour la surveillance des ouvrages ouvrent un potentiel important en complément des méthodes classiques d'inspection visuelle. L'appel à projets Ponts connectés lancé le mercredi 16 décembre 2020 offrira ainsi aux collectivités des moyens pratiques, performants et peu onéreux.

Ce sont près de 28 000 communes, éligibles sur la base du potentiel fiscal, qui bénéficieront gratuitement d'un recensement de leurs ouvrages et d'un premier diagnostic de ceux présentant des désordres.

Un programme national en 2 phases sur 2 ans (2021-2022)

La première phase consiste à faire un inventaire large des ouvrages sur les communes éligibles et volontaires, la deuxième consiste en des évaluations plus approfondies des ouvrages les plus sensibles. Pour réaliser les visites de recensement et d'évaluation des ouvrages sur le terrain, le Cerema mobilise au travers d'accords-cadres nationaux, les bureaux d'études privés sur l'ensemble des collectivités

Dès mai 2021

Sur la base des communes volontaires identifiées, le Cerema organise la réalisation des visites de recensement en s'appuyant sur les bureaux d'études privés.

Chaque commune est contactée par un bureau d'étude pour convenir d'une date de rendez-vous. Le bureau d'étude partage avec la commune son pré-recensement sur carte des ouvrages, éventuellement complété par les informations dont dispose la commune. La visite de recensement permet de finaliser la collecte des informations.

A l'issue de cette phase, la commune dispose d'un recensement des ponts et murs de soutènement (murs aval portant la voirie communale) de son territoire et d'une première connaissance de leur sensibilité concernant leur structure. Chaque commune reçoit un carnet de santé par ouvrage, initié à partir des premières données recueillies ; ce carnet comprend par ailleurs la trame des étapes à réaliser dans les années à venir (surveillance et entretien). Le guide du cerema sur la gestion du patrimoine ouvrages d'art des petites

communes lui est également remis, complétant utilement le carnet de santé.

Après discussion, le conseil Municipal décide de donner suite à cette proposition pour le pont du chemin de Brachet enjambant le Jabron et donne à Monsieur le maire la charge de sa réalisation.

Levée de la séance 22 heures 15.

M FABRE Jean-Pierre,

M. TERROT Yannick,

Mme CORDEIL Myriam,

Mme DEVRED Juliette,
~~Corinne,~~

M. ALEXANDRE Marc,

~~Mme GUILLAUME LAFOND~~

M. GRAS Roger,
Christine,

Mme CHARMIER Marianne,

Mme HOUVILLE Marie-

M. RASPAIL Samy,

~~M. MAZOYER Florian,~~